ART. PREMIER N° 42464

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

## INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

# **SOUS-AMENDEMENT**

N º 42464

présenté par M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine à l'amendement  $n^\circ$  24631 de Mme Bagarry

\_\_\_\_\_

#### **ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« et des dépenses pré-engagées »

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à prendre compte l'évolution du coût de la vie pour garantir un niveau de vie satisfaisant aux retraités. Outre, cet élément, il convient aussi de tenir compte des dépenses préengagées par les ménages (téléphone, logement, assurances...)